



Morainvilliers - Bures

Ecole Maternelle De Bures

Place du Château
78630 MORAINVILLIERS

☎ 01 39 75 31 70

✉ 0781959f@ac-versailles.fr

Procès-Verbal du Conseil d'école

du lundi 2 novembre 2015

Première séance ordinaire

Le conseil d'école a eu lieu le lundi 2 novembre 2015 dans l'enceinte de l'école maternelle de Bures, à Morainvilliers. Madame Fougeray, directrice, ouvre la séance à 17h45. Madame Ségui, enseignante, est désignée comme secrétaire.

MEMBRES DU CONSEIL

ETAIENT PRÉSENTES

- Mme Dupuis – Elue
- Madame Ferreira - Représentante des parents d'élèves
- Madame Fougeray – Directrice et enseignante
- Madame Planckaert – Représentante des parents d'élèves
- Madame Roger – Représentante des parents d'élèves
- Madame Ségui - Enseignante
- Mme Wettstein – Représentante des parents d'élèves

ABSENTES EXCUSÉES

- Madame Deveze – Maire de Bures-Morainvilliers
- Madame Rouquier – Direction Générale de Services – Mairie de Bures-Morainvilliers
- Madame Lefebvre - Inspectrice de l'Education Nationale
- Madame Morvan – Psychologue scolaire

POINT 1 : ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'ÉCOLE

PRESENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉCOLE

Tour de table des membres présents. Les représentants des parents d'élèves, du corps enseignant et de la mairie s'étant déjà rencontrés, la présentation est succincte.

EFFECTIFS – REPARTITION – ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

55 élèves étaient inscrits en début d'année et un élève de grande section est arrivé à la rentrée des vacances de la deuxième période. 56 enfants fréquentent donc l'école maternelle et sont répartis comme suit :

- Classe n°1 de Mme FOUGERAY: 28 enfants (12 PS – 16 MS)
- Classe n° 2 de Mme SEGUI: 28 enfants (28 GS)

L'équipe pédagogique est composée de :

- deux enseignantes : Corinne SEGUI et Virginie FOUGERAY ;
- deux ATSEM : Marie-Line AUBOURG à 80 % sur l'école et Jacqueline PASQUET à temps plein sur l'école;
- une Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS), Elisabeth Guilbert, intervient pour permettre à un élève en situation de handicap d'accomplir des gestes qu'il ne peut faire seul.

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DE PARENTS D'ÉLÈVES – RÔLE ET ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ÉCOLE

Quatre parents se sont présentés sur la même liste, sans se regrouper en association. Sur les 84 électeurs inscrits, 63 ont voté. Sur ces 63 votants, 57 ont exprimé valablement leur voix et 6 bulletins ont été comptabilisés nuls car annotés. Sur ces 57 suffrages valablement exprimés, 100 % ont voté pour la seule liste présentée et dont les membres sont les suivants :

- Mme FERREIRA Maria-Cristina (maman de Léandro en GS) - élue titulaire
- Mme PLANCKAERT Isabelle (maman de Victor en MS) – élue titulaire
- Mme ROGER Florence (maman de Nathan en MS) – élue suppléante
- Mme WETTSTEIN Vanessa (maman de Cléa en GS) – élue suppléante

Un tableau d'affichage est mis à disposition des représentants de parents d'élèves. Une boîte aux lettres destinée aux représentants de parents d'élèves a déjà été demandée. La demande est renouvelée.

Le conseil d'école prend les grandes décisions dans la vie de l'école, notamment sur le règlement intérieur de l'école et l'organisation de la semaine scolaire.

Il est composé du directeur de l'école, qui le préside, de l'ensemble des maîtres affectés à l'école, du maire et du conseiller municipal chargé des affaires scolaires, des représentants élus des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles.

Membres supplémentaires : le directeur académique des services de l'éducation nationale de la circonscription peut assister au conseil.

Peuvent également y assister, avec voix consultative : les personnes chargées des activités sportives et culturelles, les personnes participant aux actions de prévention et d'aide psychologique, l'équipe médicale scolaire, les assistantes sociales, les agents spécialisés de l'école maternelle.

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège jusqu'au renouvellement de ses membres.

Il se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les 15 jours qui suivent l'élection des parents.

Après le conseil, le directeur de l'école dresse un procès-verbal qui sera affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Les élèves sont accueillis par les services périscolaires de la mairie, l'association La licorne, de 7h30 du matin à 9h00 et de 16h00 à 19h le soir.

Le midi, ils sont pris en charge par le personnel de mairie (ATSEM et vacataires) de 12h00 à 13h50. Les repas sont servis par la société Sodexo.

Les horaires de l'école sont : 8h45 -12h00 et 14h00-16h00. L'école ouvre ses portes de 8h35 à 8h55 puis de 13h50 à 14h10.

ACTUALISATION ET VOTE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE

Suite à la mise à jour du règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires des Yvelines en juin 2015, disponible sur le site de la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale des

Yvelines, le règlement de l'école a également été actualisé. Le conseil d'école a voté sa modification. Le nouveau règlement est joint au présent document pour signature par les parents d'élèves.

LA CHARTE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Charte de la laïcité à l'École a été élaborée à l'intention des personnels, des élèves et de l'ensemble de la communauté éducative. Elle explicite le sens et les enjeux du principe de laïcité, sa solidarité avec la liberté, l'égalité et la fraternité, dans la République et dans le cadre de l'École.

La charte rappelle que la transmission des valeurs de la République est une mission confiée à l'École par la Nation. Elle rend claire et compréhensible par chacun l'importance de la laïcité pour le vivre ensemble autour de valeurs communes et pour la liberté d'expression de chaque conscience.

La charte présente la laïcité des personnels, des enseignements et des programmes comme la garantie pour chaque élève d'un accès libre à tous les moyens intellectuels et culturels nécessaires à la construction et à l'épanouissement de sa personnalité singulière et autonome.

La charte est annexée au règlement intérieur de l'école.

LA CHARTE SUR L'UTILISATION DU NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE

Elle a pour objet de définir les modalités et conditions générales d'utilisation des systèmes d'information dans les écoles. Cette charte devra être annexée au règlement intérieur.

BUDGETS DE L'ÉCOLE

Il y a le budget de fonctionnement alloué par la mairie d'une part, et le budget de la coopérative scolaire d'autre part.

Le budget mairie

Il est de 2475 euros pour l'année scolaire 2015-2016, c'est-à-dire 45 euros par enfant. Il est utilisé pour le fonctionnement courant de l'école (fournitures courantes, jeux, matériel pédagogique,...).

La coopérative scolaire (OCCE) :

Elle fonctionne principalement avec les dons des parents, de la mairie et les différentes actions qui sont menées tout au long de l'année par l'école et les parents (vente de photos, marché de Noël, kermesse, ...)

Cette année au 31 août 2015 il restait 3082.32 euros sur le compte OCCE.

Les dons des parents se sont portés à 1120 euros. Ces dons ont permis l'achat de vélos, de jeux pour les classes, le financement intégral de la sortie au Quai Branly et du spectacle présenté aux enfants pour les fêtes de fin d'année. Les membres du conseil insistent sur l'importance de communiquer simplement sur l'utilisation de la coopérative.

La participation de la mairie à la coopérative était précédemment de 760 euros. Cette somme était la même pour les quatre écoles de la ville et ne dépendait pas des effectifs. Elle a été revue pour être redistribuée de façon plus équitable. Elle est aujourd'hui de 250 euros par classe soit 500 euros pour notre école maternelle.

ORGANISATION DES TEMPS D'ACTIVITÉS PERISCOLAIRES

Ils ont lieu de 13h25 à 13h50 et sont encadrés et organisés par les ATSEM. Les petits bénéficient de ce temps pour être couchés rapidement après le repas et ainsi s'endormir plus naturellement. Les moyens et les grands profitent de jeux dans la cour. Ces jeux changent toutes les semaines.

PRESENTATION DU PROJET D'ECOLE 2015-2020

Les trois axes principaux sont :

Axe A : Améliorer la bienveillance c'est-à-dire donner à l'enfant les moyens de développer la confiance en soi : « être bien pour bien devenir », instaurer un climat chaleureux, apaisant et sécurisant pour l'enfant.

Axe B : Développer l'acquisition de l'autonomie en mettant l'accent sur les savoir-faire par l'acquisition d'habitudes de travail

Axe C : Apprendre ensemble et vivre ensemble c'est-à-dire une première acquisition de la vie en société et le début de la construction de la citoyenneté en sensibilisant les enfants aux avantages du respect des autres et du matériel. L'objectif étant de prendre plaisir à apprendre en collectivité, de se construire au sein d'un groupe et de contribuer à la construction d'un environnement agréable pour apprendre.

Ces axes seront développés par les actions suivantes :

- Elaboration d'outils d'élèves suivis sur le cycle
- Décloisonnement dans le domaine Explorer le monde
- La liaison maternelle – élémentaire
- La décoration de la cour
- Les ateliers individuels de manipulation
- L'apprentissage de la démarche scientifique
- Les défis explorer le monde

MODIFICATION DU LIVRET DE CONNAISSANCES ET DE COMPÉTENCES

Les nouveaux programmes induisent un nouveau livret. Au niveau de notre circonscription, une réflexion est menée sur un livret commun de connaissances et de compétences. En attendant sa mise en place, seuls les domaines du livret existant seront modifiés.

SORTIES PÉDAGOGIQUES

Les deux classes de l'école iront visiter le Musée du Quai Branly le 13 novembre prochain.

Une autre sortie sera très probablement programmée en fin d'année.

MARCHÉ DE NOËL – CHORALE

Comme les années précédentes, une chorale de fin d'année suivie d'un marché de Noël, auront lieu dans la salle des loisirs de Morainvilliers. L'école élémentaire de Bures se joint à nous pour cet événement qui se tiendra le 11 décembre 2015 à 18h.

SPECTACLE DE NOËL

Chaque année une troupe vient présenter un spectacle aux enfants de la maternelle pour les fêtes de fin d'année. Cette année, pour la première fois, les deux maternelles de la ville se réunissent à la salle des loisirs de Morainvilliers pour y assister ensemble. Le conseil demande à la mairie qu'une date soit réservée pour le marché de Noël de décembre 2016.

La mairie offre un moment privilégié aux enfants de l'école en organisant la galette des rois le 6 janvier 2016 au matin dans la salle de la Roselière à Bures. Les enfants pourront inviter leurs grands-parents pour cette occasion.

Les « Jeux Olympiques » seront à l'honneur du carnaval de la ville qui aura lieu le samedi 19 mars 2016 à Bures. Les directrices des quatre écoles n'interviennent plus dans son organisation si ce n'est par le biais de la préparation d'affiches. L'association la Licorne se propose de faire la décoration du char.

LA KERMESE

Le spectacle de fin d'année des enfants et la kermesse auront lieu le 17 juin 2016. Une première réunion aura lieu rapidement sur l'organisation de la kermesse.

La mairie ne pouvant pas fournir de sono, les directrices des deux écoles de Bures doivent prévoir le matériel pour cet évènement.

POINT 3 : AIDE AUX ELEVES

L'ORGANISATION DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES COMPLÉMENTAIRES (APC)

Le temps d'APC peut être réparti sur trois dispositifs, à la discrétion des écoles :

Dispositif 1 : Aide aux apprentissages

Dispositif 2 : Aide au travail personnel

Dispositif 3 : Activité inscrite au projet d'école

Les enseignantes doivent consacrer 36 heures à cette Aide Pédagogique Complémentaire, la directrice bénéficie de 6 heures de « décharge » et doit donc y consacrer 30 heures, en dehors du temps scolaire habituel.

LE RASED (RESEAU D'AIDE SPÉCIALISÉ AUX ENFANTS EN DIFFICULTÉS)

Rappel du rôle du Rased :

Le RASED est composé d'enseignants spécialisés de l'Education Nationale qui travaillent au sein des écoles, pendant le temps scolaire:

- *Un psychologue scolaire, il propose un lieu d'écoute et d'expression libre autour de la difficulté. Il assure la coordination entre la famille, l'école et éventuellement les intervenants extérieurs. Il participe à l'intégration des enfants handicapés.*
- *Un enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante rééducative (appelé Maître G ou rééducateur). Le rééducateur s'adresse aux enfants de l'école maternelle et élémentaire qui ont du mal à trouver leur place à l'école en tant qu'élève. La mise en œuvre de la rééducation est soumise à l'autorisation parentale.*
- *Un enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante pédagogique (appelé Maître E ou d'adaptation). L'aide proposée est destinée aux élèves de l'école maternelle et élémentaire qui rencontrent des difficultés durables dans leurs apprentissages. Elle n'est pas conçue comme une activité de soutien. Les parents sont informés de cette aide par le maître de la classe.*

Les possibilités de fonctionnement du RASED dépendent du nombre de personnels spécialisés dans la circonscription. La circonscription de Carrières /s Poissy (dont nous dépendons depuis cette année), a donc pu attacher à notre école une Psychologue Scolaire : Mme Morvan, qui interviendra de façon très exceptionnelle et sur demande des enseignantes.

POINT 4 : SECURITE ET EQUIPEMENTS

EXERCICE DE SECURITE N°1

Il a eu lieu le 2 novembre 2015 sur le temps de dortoir des petits. Le temps de sortie, après appel a été de 2min06. Afin que ce temps soit écourté la prochaine fois, il faut absolument que les élèves soient réunis par classe dans la cour même s'ils étaient séparés au moment de l'alarme (dortoir, décroisement).

LES EQUIPEMENTS

Point sur les demandes faites à la mairie :

- Remplacer les rideaux du dortoir qui sont troués
- Installer des stores dans la classe 2
- Installer une petite boîte aux lettres pour les parents délégués
- Accorder le piano
- 8 tables individuelles pour la classe des grands afin que les élèves puissent être face au tableau lors des séances d'écriture.
- Nettoyer et préparer le muret de la cour pour qu'il puisse être peint par les parents et les enfants lors de l'activité prévue au projet d'école et fournir la peinture nécessaire à ce projet.

Le Conseil d'école se termine à 20h30.